REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - CC COUTANCES MER ET BOCAGE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006702300065

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES COUTANCES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : DECHETS MENAGERS (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 28
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 29
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 30
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes 31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 32
A4 - Etat des provisions Sans Objet
A5 - Etalement des provisions Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) 36
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 38
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	41
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	43
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	44

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CC COUTANCES MER ET BOCAGE DECHETS MENAGERS	CA 2020

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	50 606
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	95,23	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	88,53	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	8,48 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	107,52 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 985 331,96	G	4 482 232,91
	Section d'investissement	B	32 829,83	H	178 159,57
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	375 109,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	114 075,32 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	5 018 161,79	= G+H+I+J	5 149 577,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 000,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 985 331,96	= G+I+K	4 857 342,26
	Section d'investissement	= B+D+F	37 829,83	= H+J+L	292 234,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 023 161,79	= G+H+I+J+K+L	5 149 577,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 5 000,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	**Stocks**	0,00	0,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (sauf opérations)**	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (sauf opérations)**	9 500,00	0,00	5 000,00	4 500,00
2135	Installations générales, agencements	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
2184	Mobilier	500,00	0,00	0,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)**	0,00	0,00	0,00	0,00
23	**Immobilisations en cours (sauf opérations)**	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 500,00	0,00	5 000,00	4 500,00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	0,00	0,00	0,00	0,00
13	**Subventions d'investissement**	0,00	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	0,00	0,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	0,00	0,00	0,00	0,00
26	**Participat° et créances rattachées**	30 610,00	30 610,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	30 610,00	30 610,00	0,00	0,00
27	**Autres immobilisations financières**	0,00	0,00	0,00	0,00
020	**Dépenses imprévues**	0,00			
	Total des dépenses financières	30 610,00	30 610,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	40 110,00	30 610,00	5 000,00	4 500,00
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)***	*272 607,87*	*2 219,83*		*270 388,04*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*272 607,87*	*0,00*		*272 607,87*
13911	*Etat et établissements nationaux*	*184 025,76*	*0,00*		*184 025,76*
13912	*Sub. transf cpte résult. Régions*	*13 681,50*	*0,00*		*13 681,50*
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	*31 482,29*	*0,00*		*31 482,29*
13917	*Sub. transf cpte résult.Budget communaut*	*24 447,19*	*0,00*		*24 447,19*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*18 971,13*	*0,00*		*18 971,13*
	Charges transférées (6)	*0,00*	*2 219,83*		*-2 219,83*
2135	*Installations générales, agencements*	*0,00*	*2 219,83*		*-2 219,83*
041	***Opérations patrimoniales (7)***	*365 387,19*	*0,00*		*365 387,19*
1321	*Subv. non transf. Etat, établ. nationaux*	*235 097,98*	*0,00*		*235 097,98*
1322	*Subv. non transf. Régions*	*18 814,57*	*0,00*		*18 814,57*
1323	*Subv. non transf. Départements*	*39 848,50*	*0,00*		*39 848,50*
1327	*Subv. non transf. Budget communautaire*	*28 065,07*	*0,00*		*28 065,07*
1328	*Autres subventions d'équip. non transf.*	*43 561,07*	*0,00*		*43 561,07*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*637 995,06*	*2 219,83*		*635 775,23*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	678 105,06	32 829,83	5 000,00	640 275,23
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 006,00	12 006,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	12 006,00	12 006,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	12 006,00	12 006,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	12 006,00	12 006,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*20 482,98*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*166 153,57*	*166 153,57*		*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*4 860,00*	*4 860,00*		*0,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*189,00*	*189,00*		*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*12 507,00*	*12 507,00*		*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*3 158,00*	*3 158,00*		*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*85 091,17*	*85 091,17*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*59 688,00*	*59 688,00*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*158,00*	*158,00*		*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*502,40*	*502,40*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*186 636,55*	*166 153,57*		*20 482,98*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*365 387,19*	*0,00*		*365 387,19*
1311	*Subv. transf. Etat et établ. Nationaux*	*235 097,98*	*0,00*		*235 097,98*
1312	*Subv. transf. Régions*	*18 814,57*	*0,00*		*18 814,57*
1313	*Subv. transf. Départements*	*39 848,50*	*0,00*		*39 848,50*
1317	*Subv. transf. Budget communautaire, FS*	*28 065,07*	*0,00*		*28 065,07*
1318	*Autres subventions d'équipement transf.*	*43 561,07*	*0,00*		*43 561,07*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*552 023,74*	*166 153,57*		*385 870,17*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	564 029,74	178 159,57	0,00	385 870,17
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	114 075,32			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, sweption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €			24/01/2018
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
L	MATERIEL DE TRANSPORT	5	01/01/2000
L	MAD MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	VOIRIE - INSTALLATION ET AGENCEMENT	20	01/01/2000
L	MAD ELECTRIQUE TELEPHON-INSTAL & AGENC	15	01/01/2000
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	50	01/01/2000
L	INSTALLATION ET AGENCEMENT	8	01/01/2000
L	EQUIP GARAGE ATE SPORT CUISINE	10	01/01/2000
L	INSTALLATION MATER.ROULANT INCENDIE	10	01/01/2000
L	MAD INSTALLAT.MATERIEL RESEAUX CABLES	8	01/01/2000
L	21788-8	8	01/01/2000
L	MAD VOIRIE - INSTALLATION ET AGENCEMENT	20	01/01/2000
L	Subvention d'investisseement (Ets Nation	0	01/01/2000
L	Subventions d'investissement (Dépt)	0	01/01/2000
L	Réseaux d'adduction d'eau	10	01/01/2000
L	Dotation Equipement Territoires Ruraux	0	01/01/2000
L	Subvention Investissement (Cne Memb.GFP)	0	01/01/2000
L	Subvention d'investissement (Région)	0	01/01/2000
L	Subvention Investissement (Autres)	0	01/01/2000
L	MAD CHAUFFAGE-INSTALLATION ET AGENCEMENT	10	14/12/2001
L	FRAIS DOCUMENTS URBANISME NUMERISATION	5	16/11/2016
L	SUBV CNE BATIMENT INSTALLATION	15	23/11/2016
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	23/11/2016
L	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRI	15	23/11/2016
L	INSTALLATION GENERALES AGENC&AMGTS DIV	15	23/11/2016
L	INSTALLATION RESEAUX CABLES	10	23/11/2016
L	INSTALLATION AUTRES RESEAUX	10	23/11/2016
L	MATERIEL ROULANT VOIRIE	10	23/11/2016
L	AUTRES AGCTS ET AMNGT TERRAINS MAD	15	23/11/2016
L	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES MAD	15	23/11/2016
L	MAD IMMEUBLE DE RAPPORT	50	23/11/2016
L	MAD CONSTRUCTIONS SOL D'AUTRI I.RAP	15	23/11/2016
L	MAD MOBILIERS	10	23/11/2016
L	MAD EQUIP GARAGE ATE SPORT CUISINE	10	23/11/2016
L	MAD COFFRE FORT	20	23/11/2016
L	MAD INSTALLAT.MATERIEL AUTRE RESEAUX	10	23/11/2016
L	SUBV.EQUIP BIENS MOBILIERS COMMUNES GFP	5	23/11/2016
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT	10	23/11/2016
L	SUBVENTION DEPARTEMENT BIENS MOBILIERS	5	23/11/2016
L	SUBV.EQUIP BIENS MOBILIERS GFP RATTAC	5	23/11/2016
L	SUBV.EQUIP BATIMENT INST.CARACT.IND	15	23/11/2016
L	RESEAUX DE VOIRIE	8	23/11/2016
L	BATIMENTS PUBLICS	15	23/11/2016
L	CHAUFFAGE-INSTALLATION ET AGENCEMENT	10	23/11/2016
L	ELECTRIQUE TELEPHON-INSTAL & AGENCEMENT	15	23/11/2016
L	VOIRIE INSTALLATION ET AGENCEMENT	20	23/11/2016
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5	23/11/2016

L	MOBILIERS	10	23/11/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORT VEHICULE	5	23/11/2016
L	MATERIEL DE TRANSPORT CAMIONS VEHIC INDU	8	23/11/2016
L	MAD AUTRES INSTALLATION TECHNIQUES	10	23/11/2016
L	MAD MATERIELS CLASSIQUES	8	23/11/2016
L	SUBVENTION DEPARTEMENT BATIMENTS INST	15	23/11/2016
L	SUBVENTION AUTRES ORG PUB BIENS MOB	5	23/11/2016
L	SUBVENTION ORGANISME PUBLIC BATIMENTS	15	23/11/2016
L	SUBV.EQUIP BATIMENT GFP RATTAC	15	23/11/2016
L	SUBV.EQUIP BATIMENT AUTRES GROUPEM	15	23/11/2016
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	23/11/2016
L	INSTALLATION ET AGENCEMENT	8	23/11/2016
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFO	5	23/11/2016
L	COFFRE FORT	20	23/11/2016
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5	23/11/2016
L	AUTRES CONSTRUCT SOL AUTRUI	15	23/11/2016
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	24/01/2018
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2	24/01/2018
L	COFFRE FORT	20	24/01/2018
L	ELECTRIQUE TELEPHON-INSTAL & AGENCEMENT	15	24/01/2018
L	SUBVENTIONS EQUIP IMMOBILIER&INSTALLATIO	15	24/01/2018
L	MATERIEL ELECTRIQUE	10	24/01/2018
L	SUBVENTIONS EQUIP BIENS MOB MAT ETUDE	5	24/01/2018
L	MATERIELS CLASSIQUES	8	24/01/2018
L	CHAUFFAGE-INSTALLATION ET AGENCEMENT	10	24/01/2018
L	AUTRES MATERIEL ET OUTIL INCENDIE	10	24/01/2018
L	AMNGT TERRAIN - PLANTATIONS	15	24/01/2018
L	AUTRES AMNGT TERRAINS	15	24/01/2018
L	MATERIEL DE TRANSPORT CAMIONS VEHIC INDU	8	24/01/2018
L	AUTRES MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE	10	24/01/2018
L	MATERIELS CLASSIQUES	8	24/01/2018
L	MOBILIERS	10	24/01/2018
L	EQUIP GARAGE ATE SPORT CUISINE	10	24/01/2018
L	MATERIEL INDUSTRIEL	5	01/02/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**272 607,87**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**272 607,87**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*272 607,87*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**5 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**198 642,55**	III **178 159,57**
Ressources propres externes de l'année (a)		**12 006,00**	**12 006,00**
10222	FCTVA	12 006,00	12 006,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**186 636,55**	**166 153,57**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*4 860,00*	*4 860,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*189,00*	*189,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*12 507,00*	*12 507,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*3 158,00*	*3 158,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*85 091,17*	*85 091,17*
28182	*Matériel de transport*	*59 688,00*	*59 688,00*
28184	*Mobilier*	*158,00*	*158,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*502,40*	*502,40*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*		
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*		
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*20 482,98*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**178 159,57**	**0,00**	**114 075,32**	**0,00**	**292 234,89**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**5 000,00**
Ressources propres disponibles	IV	**292 234,89**
Solde	V = IV – II (3)	**287 234,89**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**2 305 992,30**
60622	Carburants	53 930,18
60628	Autres fournitures non stockées	104 689,92
60632	Fournitures de petit équipement	7,56
60636	Vêtements de travail	1 001,70
611	Contrats de prestations de services	2 103 623,31
6132	Locations immobilières	11 508,00
615228	Autres bâtiments	2 919,00
61551	Matériel roulant	11 884,52
61558	Autres biens mobiliers	9 912,27
6161	Multiriques	1 878,26
6184	Versements à des organismes de formation	1 680,00
6231	Annonces et insertions	179,71
6236	Catalogues et imprimés	63,30
6251	Voyages et déplacements	320,16
6262	Frais de télécommunications	1 137,41
63512	Taxes foncières	1 257,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**408 665,15**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	360 000,00
6218	Autre personnel extérieur	48 665,15
65	**Autres charges de gestion courante**	**2 098 466,58**
6541	Créances admises en non-valeur	585,58
65548	Autres contributions	2 097 881,00
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**5 772,36**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 772,36
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (3)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
	Total des dépenses réelles	**4 818 896,39**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
	Total des dépenses d'ordre	***0,00***
	TOTAL GENERAL	**4 818 896,39**

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		**3 829 948,00**
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	3 829 948,00
Dotations et participations reçues		**409 448,77**
7478	Autres organismes	409 448,77
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**240 616,31**
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**235 534,26**
7013	Ventes de produits résiduels	120 330,82
70611	Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	67 355,00
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	46 218,44
70688	Autres prestations de services	1 630,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**3 466,05**
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	987,63
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	755,40

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	277,56
7788	Produits exceptionnels divers	1 445,46
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**4 480 013,08**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**4 480 013,08**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée …).

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - 3A Déchets ménagers.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 79
Nombre de membres présents : 61
Nombre de suffrages exprimés : 71

Date de Convocation : 09/06/2021
Présenté par le Président, Jacky BIDOT
à Saint-Malo-de-la-Lande, le 16/06/2021

Votes :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président, Jacky BIDOT
Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire,
à Saint-Malo-de-la-Lande, le 16/06/2021

COUTANCES MER ET BOCAGE

Les Membres du Conseil Communautaire,

1 - Titulaires

AGNES Hervé		DELAFOSSE Nadège		HUREL Grégory	
ALEXANDRE Gisèle		DELIVERT Florent		JARDIN Rodolphe	
BELLAIL Rémy		DOYERE Joël		JOUANNE Marc	
BELLEE Jean-Pierre	P.O. GIARD	DURAND Benoît		JOUANNO Guy	
BIDOT Jacky		FAUTRAT Aurélie		LAINE Pauline	
BINET Jean-René		FOURNIER Delphine		LANGLOIS Pascal	
BOSCHER Bernard		GALBADON Grégory		LARBI Sonia	
BOSQUET Claude		GAUNELLE Mireille		LAUNAY Bruno	
BOUDIER Régis		GIGAN Aurélie		LAURENT David	
BOUILLON Emmanuelle		GOSSELIN Béatrice		LEBOUTEILLER Justine	
BOURDIN Jean-Dominique		GRANDIN Sébastien		LECONTE Valérie	
BOURSIN Elodie		GUILLE Hervé		LEDOUX Dany	
CLEMENT Corinne		GUILLOTTE Hubert		LEFEVRE Claude	
COURT Serge		HAREL Anne		LEFEVRE Didier	
D'ANTERROCHES Philippe		HELAINE Daniel		LEFRANC Daniel	
DE LA HOUGUE Catherine		HENNEQUIN Claude		LEGOUBEY Jean-Pierre	
DE LAFORCADE Eric		HEURTAUX Jean-Claude		LEMESLE Jean	
DEBRAY Pierre-Henri		HEWERTSON Sophie		LEMIERE Michel	
DEFOY Marine		HUET Laurent		LEMOINE Sylvie	

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

LEMOUTON Yves		ROBIOLLE Hubert			
LESAULNIER Jean-Louis		ROUXEL David			
MACE Richard		SALVI Martial			
MARIE Jacques		SAVARY Etienne			
MASSON Jean-Michel		TEYSSIER Louis			
MOREL Jacques		VAUGEOIS Philippe			
OUTREQUIN Patrick		VILQUIN Franck			
PERRODIN Jean-Pierre		VINCENT Patricia			
PIGASSE Nicolas		VOGT Pierre			
QUESNEL Bruno		VOISIN Michel			
RAULT Jean-Benoît					
RIHOUEY Hubert					

Certifié exécutoire par le Président de la Communauté Coutances Mer et Bocage, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 18/06/2021 et de la publication le 18/06/2021

A Saint-Malo-de-la-Lande, le 18/06/2021

Le Président

Jacky BILDOT.

COUTANCES MER ET BOCAGE